



USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des contrôleurs des affaires maritimes

du 29 novembre 2007

La CAP est présidée par Monsieur SAFFROY, sous-directeur à la sous direction des personnels administratifs, maritimes et des transports terrestres.

Une réunion préparatoire à cette CAP s'est déroulée le mardi 27 novembre 2007 en présence des représentants de l'Administration et des élus représentants du personnel.

Suite à la réunion préparatoire et en préambule à la CAP, l'intersyndicale CFDT-CGT-SNAMER a lu la déclaration ci-dessous, balayant l'ensemble des désaccords relatifs à la méthode de gestion du personnel par l'Administration et plus particulièrement par la Direction des Affaires Maritimes et les DRAM (promotions, mutations, notations,).

Déclaration des représentants du personnel

Tout avis émis lors de la CAP doit faire l'objet d'une décision transmise à l'ensemble de ses membres ainsi qu'à l'intéressé. Nous demandons que les décisions soient inscrites dans un compte-rendu d'application émis avant la CAP suivante afin d'avoir un suivi clair par l'ensemble des élus.

Cela comprend :

- Le suivi de l'application des recours notations
- Le suivi des formations passerelles suite au changement de spécialité ou de détachement
- Le suivi des prises de postes
- Le suivi des requêtes exposées en commission

Concernant les promotions, l'intersyndicale dénonce le bilan négatif des réunions préparatoires dont l'objectif a été dévoyé.

En conséquence, elle propose une seule réunion nationale associant les seuls représentants élus en CAP, les DRAM et l'autorité de gestion.

Elle demande par ailleurs, l'application stricte de la circulaire "promotion". A cette fin, elle réclame que les listes exhaustives des promouvables parviennent aux membres de la commission avec les fiches individuelles validées et signées par les agents.

Concernant la notation, il est utile de rappeler que des dérives ont déjà été rapportées à Monsieur CAZOTTES lors de la CAP du 16 juin 2006 et rappelées par les organisations syndicales à la CAP du 30 novembre 2006.

Il ne faut pas banaliser l'attribution de la marge d'évolution de +3 correspondant à une année exceptionnelle en terme d'implication et de résultats. Elle doit faire l'objet d'un rapport circonstancié systématique dès lors qu'elle est attribuée deux années consécutives. De plus, ce rapport doit être aussi établi en cas d'attribution d'une note négative.

Concernant les mutations, nous rappelons que la clause des 3 ans minimum d'ancienneté dans le poste précédent n'est pas opposable. L'arrêt du conseil d'état du 25 mai 2007 entérine cette position.

Désignation du secrétaire adjoint

Le SNAMER est désigné comme secrétaire- adjoint (tour de rôle entre les syndicats)

Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du 30 novembre 2006 et du 10 mai 2007 ont été approuvés par les membres de la Commission. Les représentants du personnel demandent que les PV leur soient transmis dans un délai de deux mois à l'issue de la CAP. L'Administration s'engage en ce sens.

Notation année 2006 et recours sur la notation au titre de l'année 2005.

1 recours sur la notation 2004 n'ayant pu être examiné pour des raisons techniques lors de la précédente CAP a été étudié et a abouti à la réévaluation d'un point de la note chiffrée.

18 recours sur la notation 2005 ont été examinés par la CAP. Ils se répartissent en deux grandes catégories :

Les recours pour révision de la note (13).

Les recours pour la révision de la note et des appréciations (5).

Deux dossiers seront examinés en commission des syndicats.

Un dossier sera réexaminé lors de la prochaine commission (printemps 2008).

La commission a donné un avis favorable pour la réévaluation de la note de 11 agents et quatre dossiers font retour au notateur pour étayage des critères.

Les élus CFDT ont mis l'accent sur la responsabilité qui incombe au notateur dans la rédaction des critères, ces derniers traduisant la valeur professionnelle de l'agent et constituant de fait des éléments de sélection pour les tableaux de promotion au choix.

Une fois encore, les recours permettent aux membres de la commission d'appréhender différentes situations concernant le personnel et d'avoir un meilleur éclairage sur les problèmes rencontrés par les agents dans les services.

Les recours et leur étude peuvent contribuer à l'amélioration de l'exercice de la notation; ils obligent les notateurs à pratiquer cet exercice avec moins de légèreté d'année en année même si la route est encore longue....

Bonifications au titre de l'année 2006

Madame VICARIO de la cellule notation de la DGPA a commenté une note de synthèse relative aux bonifications au titre de l'année 2006 pour les contrôleurs des affaires maritimes.

Rappel du principe : L'enveloppe de mois à distribuer est calculée sur 90% de l'effectif à prendre en considération (EPC) qui englobe tous les agents notés d'un même grade, à l'exclusion de ceux du dernier échelon.

Répartition pour les contrôleurs de classe exceptionnelle

21 CAM de classe exceptionnelle notés **+3** bénéficient de **3** mois de bonifications.

35 CAM de classe exceptionnelle notés **+2** bénéficient de **1** mois de bonifications.

Répartition pour les contrôleurs de classe supérieure

12 CAM de classe supérieure notés **+3** bénéficient de **3** mois de bonifications.

48 CAM de classe supérieure notés **+2** bénéficient de **1** mois de bonifications.

Répartition pour les contrôleurs de classe normale

31 CAM de classe normale notés **+3** bénéficient de **3** mois de bonifications.

114 CAM de classe normale notés **+2** bénéficient de **1** mois de bonifications.

Synthèse :

La moyenne des bonifiés par rapport à l'EPC du corps est de 58,8% correspondant à l'attribution de 389 mois de bonification.

Le reliquat de 2006 (8,8mois) ajouté à celui de 2005 (30,8mois) a permis de donner satisfaction à 11 agents ayant fait un recours sur la notation. 16 mois ont ainsi été utilisés ramenant le reliquat à 23 mois.

Nomination à contrôleur de classe normale au titre de l'année 2007

Conditions statutaires :

Etre fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau du Ministère chargé de la Mer et justifier de 9 ans de services publics.

Critères de la CAP : les critères de la CAP ne sont absolument pas respectés. C'est en vain que les représentants des personnels ont essayé de les faire respecter. (voir déclaration intersyndicale)

	2006	2007
Nombre de promouvables	85	119 MER + 43 ENIM
Nombres de proposés	23	20 MER + 2 ENIM
Nombre de Promus	1 poste MER	3 postes MER + 2 postes ENIM

Droit Social

Françoise DUFEILDRAM RENNES
Irène DUCOIN.....DRAM NANTES
Nicole JANINDRAM MARSEILLE

ENIM

Marylène DUPLOUICH CNLRE Saint-Malo
Gilles JACQ..... UIFT Lorient

Une fois encore, les représentants des personnels s'interrogent quant aux procédés adoptés par les DRAM et par le Directeur de l'ENIM dans l'élaboration des propositions.

Les élus CFDT s'indignent de la méthode du DRAM LE HAVRE qui propose pour la deuxième année consécutive des agents du grade de syndic principal de 2nde classe sachant que l'un des critères de la CAP est l'ancienneté dans le grade de syndic principal de 1^{ère} classe et que la DRAM LE HAVRE compte 17 syndics principaux de 1^{ère} classe promouvables.

Cette méthode avait déjà été dénoncée lors de la CAP du 30 novembre 2006.

L'argumentation développée par l'ENIM et dénoncée par les élus (2 agents proposés pour 2 nominations et 43 agents promouvables) repose sur une « stratégie managériale » !!!

Les représentants du personnel ont tour à tour dénoncé la forme et le fond des réunions de "concertation" initiées par la DGPA et "imposées" aux directeurs régionaux; ces derniers ont fait le choix de personnaliser ces consultations avec les conséquences qui en découlent au niveau national.

Les avancements sont prononcés pour partie sur des propositions communes administration-représentants du personnel et pour partie sur un choix exclusif de l'administration contesté par les représentants du personnel.

Avancement à contrôleur de classe supérieure au titre de l'année 2008.

Conditions statutaires :

Etre contrôleur de classe normale 7^{ème} échelon depuis au moins 2 ans justifier de 5 ans de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Critères de la CAP : les critères de la CAP ne sont absolument pas respectés. C'est en vain que les représentants des personnels ont essayé de les faire respecter. (voir déclaration intersyndicale)

Le taux de promotions est:de 12%, il était de 10% en 2007.

	2007	2008
Nombre de promouvables		140
Nombres de proposés		37
Nombre de Promus	16	16

Droit social

Marie-Anne FLEURYDSI / DGMT
Joëlle HEGAY.....DRAM Le Havre
Carole PREZOTDRAM Le Havre
M-A. LE FOULGOCQ.....DDAM St- Brieuc
M-Annick STOQUERTDRAM Auray
Aude CLOITREDRAM Nantes
Frédéric GACHET.....DRAM La Rochelle
Sylvain BARBEDRAM Bordeaux
Nathalie FERRIDDAM BASTIA
C. LOUIS-THERESEDRAM Cayenne

Navigation sécurité

Pierre-Yves MORVAN ULAM 56 Auray
Marie-Flore FOUILLET DRAM Morlaix
Jean-Luc CERCIO..... ULAM Toulon

ENIM

C. PANOS SANCHEZ..... SM Lorient
Anne OLERON ACS Saint-Malo
Pascale MACHEFER CLP Bordeaux

Le faible ratio de nomination d'agents de la spécialité navigation- sécurité est la conséquence directe du faible ratio d'agents de cette spécialité proposés à l'avancement par les DRAM et services divers.

Avancement à contrôleur de classe exceptionnelle au titre de l'année 2008.

Conditions statutaires

Etre contrôleur de classe supérieure au 4ème échelon

Les promotions s'effectuent pour les deux tiers par la voie de concours et pour un tiers au choix.

Critères de la CAP : les critères de la CAP ne sont absolument pas respectés. C'est en vain que les représentants des personnels ont essayé de les faire respecter. (voir déclaration intersyndicale)

Taux de promotions : 8% taux identique à celui de 2007.

	2007	2008
Nombre de promouvables		112
Nombres de proposés		18
Nombre de Promus	8	8

Droit social

Yvette LE DOZEDRAM Lorient
 A.Françoise KERVIZIC.....DRAM Saint-Malo
 Joseph DORCEDRAM Pointe à Pitre
 Bernard PIETRIDRAM Marseille

Navigation sécurité

Alain LABBEDRAM Cherbourg
 Henriette DEBORTDRAM Arcachon

ENIM

Françoise DAUNIS.....CLNRE Saint-Malo
 Marie-Paule LEBIHAN.....CLP Saint-Malo

Mutations des contrôleurs des affaires maritimes

Les critères de la CAP sont :

- Être en fonction depuis 3 ans dans un même service, cette durée étant ramenée à 2 ans pour les rapprochements de conjoints, problèmes personnels (santé, situation familiale) ainsi que la réorganisation des services
- **Les représentants du personnel demandent que la clause des 3 ans minimum d'ancienneté dans le poste ne soit pas opposable.**
- L'ordre de priorité pour le mouvement des personnels est : les mutations, les affectations concours puis les détachements.

La date de mutation est le 1^{er} mars 2008 sauf accord entre les services.

Nom service origineservice d'accueil

Eric VILLETTE..... Min. DéfenseDDAM 06 Alpes Maritimes - Réintégration
 Loïc GAUTREAU DIDAM 17DRAM La Rochelle - SG
 Valérie LE BARTZ CNTS LorientDDAM 56 Lorient
 Bernard TANGHE (NS) DRAM Hte-Normandie.....DDAM 59 Dunkerque Changement de spécialité)
 Christophe AUBERT DGMTDGMT - Mutation interne
 Arnaud LACAES..... EMM Le HavreDRAM Le Havre
 C. MARCILLAUD (NS) CSN Dieppe.....DRAM Le Havre Changement de spécialité)
 Bernard AUGER..... DRAM Fort de FranceCayenne
 André QUENTRIC (NS)..... DDAM 83 VarDRAM Marseille Chef Mécanicien VRS Mauve
 Anne ZAMARON (NS)..... ULAM MartiguesDRAM Marseille VRS Mauve
 Dominique GIMONNEAU DRAM / DIDAM 17DRAM Sète AIML
 Jean-François COEURU DDAM 06 NiceCSN Saint-Malo Antenne Paimpol
 Christophe MANNIER (PCM).... DRAM NantesCSN Lorient(SR changement de spécialité)
 Nicolas DADEN..... DIDAM 62 Boulogne/Mer..VRS Armoise Boulogne/Mer
 Nicolas GERY DDAM 83 ToulonULAM 83 Toulon
 Jean-Luc CERCIO DDAM 83 Toulon.....ULAM 83 Toulon - Chef ULAM

Détachements

Nom	Service d'origine	Service de détachement
Cathy GUILLAUMEL	Min. Educ. Nationale	DRAM Marseille
Laure COMMARIEU	Min. Economie	DDAM 29 SAM Le Guivinec
M. Yohann KERGUS	Trésor Public	DRAM Rennes
M. Grégory PESQUET	Min. Défense	DRAM Rennes
Mr Régis BROUCKE	DDE La Réunion	DRAM La Réunion

Intégrations

Les agents détachés dans le corps des contrôleurs des affaires maritimes peuvent demander leur intégration dans ce corps.

Nom..... **Service**

Catherine LE RAY..... SAM Le Guilvinec.....Avis favorable

La commission est informée **pour information** de l'intégration de M. Jean-François PERON affecté à l'ULAM 85 (Vendée) et de M. Laurent TUREK affecté sur la VRS GABIAN (La Rochelle).

Ces deux contrôleurs ont été recrutés au titre des emplois réservés (EX Loi 70-2). Ils sont classés au grade de contrôleur de classe supérieure à l'indice détenu dans leur précédente profession.

Les élus demandent que soient publiés voire republiés (en l'absence de candidature Mer) les vacances de poste avant d'y affecter les emplois réservés même s'il est entendu que ces affectations permettent à la direction des affaires maritimes de combler les manques et d'organiser le service.

Titularisations

Les agents reçus en 2006 aux concours externe et interne de contrôleurs des affaires maritimes dont les noms suivent sont titularisés

Concours externe

Catherine KERNEISContrôleur classe normale.....NAV/SEC - CSN Bayonne
Yann LE BERRIGAUDContrôleur classe normale.....PCM - ULAM 17

Concours interne

Julien SCHOHNContrôleur de classe normale.....NAV/SEC - Granville
Christophe MANNIERContrôleur de classe normale.....PCM - St- Nazaire

Questions diverses

Compte tenu des changements de situation affectant certains représentants du personnel, de nouvelles élections devraient se dérouler au printemps 2008.

**Pour la défense des contrôleurs des affaires maritimes et de L'ENIM
n'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT avant la pré- CAP,
afin que notre action soit plus efficace**

Prochaine CAP : Juin 2008

Gilbert LE DREAU (DDAM 56 PAM IRIS) tél.: 02.97.37.16.22
ddam-56.cfdt-am.syndicat@equipement.gouv.fr

Bernadette BRUGARO (DSI Saint-Malo) tél.: 02.99.19.60.39
bernadette.brugaro@equipement.gouv.fr